

Québec le 14 janvier 2011

Bureau d'audience publique sur l'environnement,
Édifice Lomer-Gouin
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Ref : Projet du parc éolien massif du sud par St-Laurent Énergie inc.

Je me présente mon nom est Jean-Marc Tanguay et je suis natif et propriétaire de lots boisés situés dans la municipalité de Buckland dont un lot est situé à l'intérieur du parc du massif du sud .Je possède ces lots depuis plus de 30 ans et j'en assume les coûts depuis 30 ans également

Je m'intéresse aux projets éoliens pour leur production d'énergie verte renouvelable et sécuritaire. Rappelons nous seulement du désastre écologique dans le golf du Mexique récemment et cela fait réfléchir .

Depuis les débuts que je suis le projet éolien du massif du sud. Des soirées d'informations ont eu lieu dans les 4 municipalités concernées de façon à informer les gens du milieu sur l'ensemble du projet.

Le promoteur a par la suite procédé à une étude d'impact sur l'environnement et la faune. Ces études ont permis d'identifier des impacts sur certaines espèces et d'apporter les améliorations ou modifications au projet initial .Ex :Commentaires de Stéphen Guilbeault

Au cours de réunions précédentes certains intervenants ont parlé d'une espèce en particulier soit la grive de bicknel et on a identifié un secteur où cet espèce était plus présente . Dans les années 80 sur une période de quelques années on a procédé à une coupe totale sur un grand territoire à proximité et en partie de celui identifié à la grive de bicknel(voir photographie aérienne) Cette coupe était justifiée pour différentes perturbations .On a donc modifié son habitat et pourtant elle est revenue et cet espèce est toujours présente .La nature a repris ses droits .et dans les rangs contigus au parc les terres en friches sont devenues boisées et les habitats se sont agrandis

D'autres intervenants ont parlé que le projet éolien pourrait déranger ou modifier en partie l'habitat de l'original. L'éolien n'est pas une menace ou un

danger pour cet animal, regardons plutôt à sensibiliser les utilisateurs de vtt modifiés ou de motoneiges hors piste et les inciter à utiliser les sentiers déjà balisés pour eux

Impacts visuels ;

Concernant l'impact visuel qui revient sur le sujet de temps à autre oui il y aura un certain impact qui pourrait varier, selon l'endroit où on peut se situer. Cependant il suffit d'en parler avec ceux qui vivent déjà près d'un parc éolien pour eux cela fait déjà parti du décor. Pensons à nos lignes de transmission qui traversent nos routes et les champs qui entrecoupent des quartiers résidentiels et pourtant tous le monde s'en accomode.

Volet économique :

Depuis quelques années tout le Québec est frappé par la crise forestière et plus particulièrement dans la région chaudière Appalaches .

--Fermeture d'usine de façon permanente et temporaire .(pertes d'emplois importantes)

--Prix du bois à la baisse

--Perte de marché de 4 pi envoi de disparition

--les prévisions ne sont pas roses pour l'avenir pour le secteur forestier ..

Les propriétaires de lots privés et les travailleurs forestiers sont les premiers à subir le contre coup de cette crise forestière

Les municipalités doivent composer avec un déficit zéro .Avec une augmentation constante des coûts de gestion ce n'est pas facile pour eux de gérer et boucler leur budget .Les municipalités devront donc trouver de nouvelles sources de financement Les mrc tant qu'a eux se voit confier de plus en plus de mandats et de responsabilités elles devront également se trouver de nouvelles sources de financements . Le projet d'éolien répondrait bien à ces demandes

Retombés économiques

- Projet évalué à 350 millions dont 60% de contenu québécois
- Redevances de plusieurs centaines de milliers de dollars par année pour les 20 prochaines années pour le gouvernement du Québec .
- Redevances aux municipalités pour les 20 prochaines années

- Redevances aux 2 mrc dont une bonne partie sera injecté pour aider à financer les activités du parc du massif du sud
 - Redevances aux propriétaires qui se verront installer une éolienne sur leur lot
- Participation du promoteur à financer des projets communautaires .

Création d'emploi C'est un levier économique pour la région
 „Pensons seulement à des projets éolien dans des municipalités du Bas –St-Laurent et la Gaspésie qui ont revitalisés ces régions.

Compte tenu que le promoteur a su informer la population de tous les aspects de son projet depuis le début

Qu'il a procédé à une étude environnemental .

Qu'il a accepté de modifier son projet pour répondre à certaine demande

Que les retombés économiques sont importantes pour une région qui en a besoin

Que d'autres parcs éoliens au Québec ont été réalisés et d'autres sont en voie de l'être Pourquoi pas ici compte tenu du potentiel éoliens .

Pour ces principales raisons je pense que le projet éolien du massif du sud devrait être autorisé

Autres commentaires

Historique du parc

Le parc a été créé avec des terres publiques et des terres privées.
 La condition essentielle que le gouvernement exigeait à l'époque était que des servitudes et terrains donnant accès, au terre public soit cédé à la corporation. du massif du sud pour une meilleur gestion de territoire Si ces accès et terrains n'avaient pas été cédés , le projet du parc était remis en question .

Plusieurs années après avoir cédé des terrains et servitudes certains propriétaires comme moi se verraient aujourd'hui privé de revenu provenant d'éolienne sur leur lot .

Advenant le cas ou le projet éolien serait abandonné ou reporté quel intérêt comme propriétaire de lots avons nous d'être intégré au parc .

Qui va payer pour les activités du parc : Encore les propriétaires privés via les taxes municipal ou une subvention via les redevances forestières

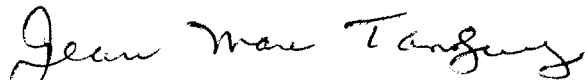
Quel message on envoi à d'autres investisseurs (Pas dans ma cour .)

Avec la réalisation du projet éolien nous pouvons apporter notre appui au bon fonctionnement des activités du parc du massif du sud et de travailler ensemble .

Conclusion

A ceux qui auront a faire des recommandations Je dirais que c'est un projet bien important qu'il ne faut pas laisser passer .Cependant la décision devrait tenir compte des gens du milieu et des recommandation des élus municipaux qui représentent bien l'intérêt de ses citoyens ..

Merci de l'attention que vous m'avez accordée


Jean-Marc Tanguay



21 L II

1:40000

2 JUIN 1984

Q 84306

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Gouvernement du Québec.

La

█ = LA PARTIE EN COURE TOTALE SUR quelques ANNÉES SEULEMENT
█ = CONTOUR DE 2 LOTS DONT LA SUPERFICIE EST DE 85 hectare
 DONT █ A UNE SUPERFICIE DE ± 800 hectare VERSO

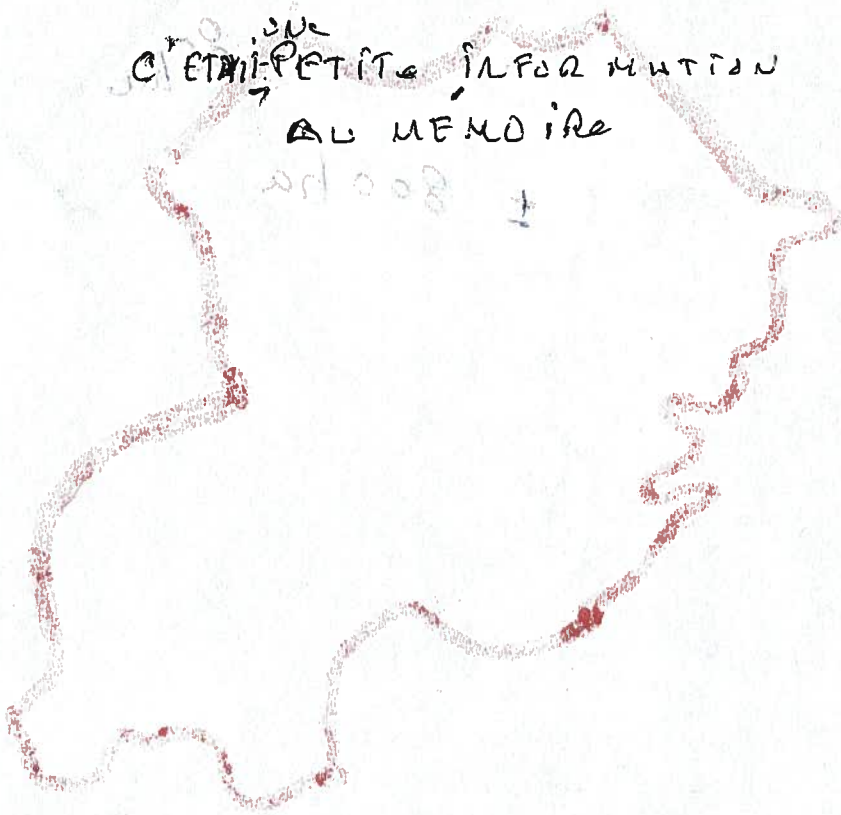
→ LA SUPERFICIE EN-COUPÉ TOTALE SUR UNE PÉRIODE DE QUELQUES ANNÉES dans le TERRITOIRE de LA GRIVE de RICKNEU.

EN PLUS LA PHOTO DATE de 1984 et n'APPARAÎT PAS les COUPES A PRÉ LA PRISE de PHOTOS

DONC SI ON A COUPÉ 400 ha ~~HA~~ AU DÉBUT DES ANNÉES 80 LA GRIVE de RICKNEU EST ENCORE PRÉSENTE EN 2010

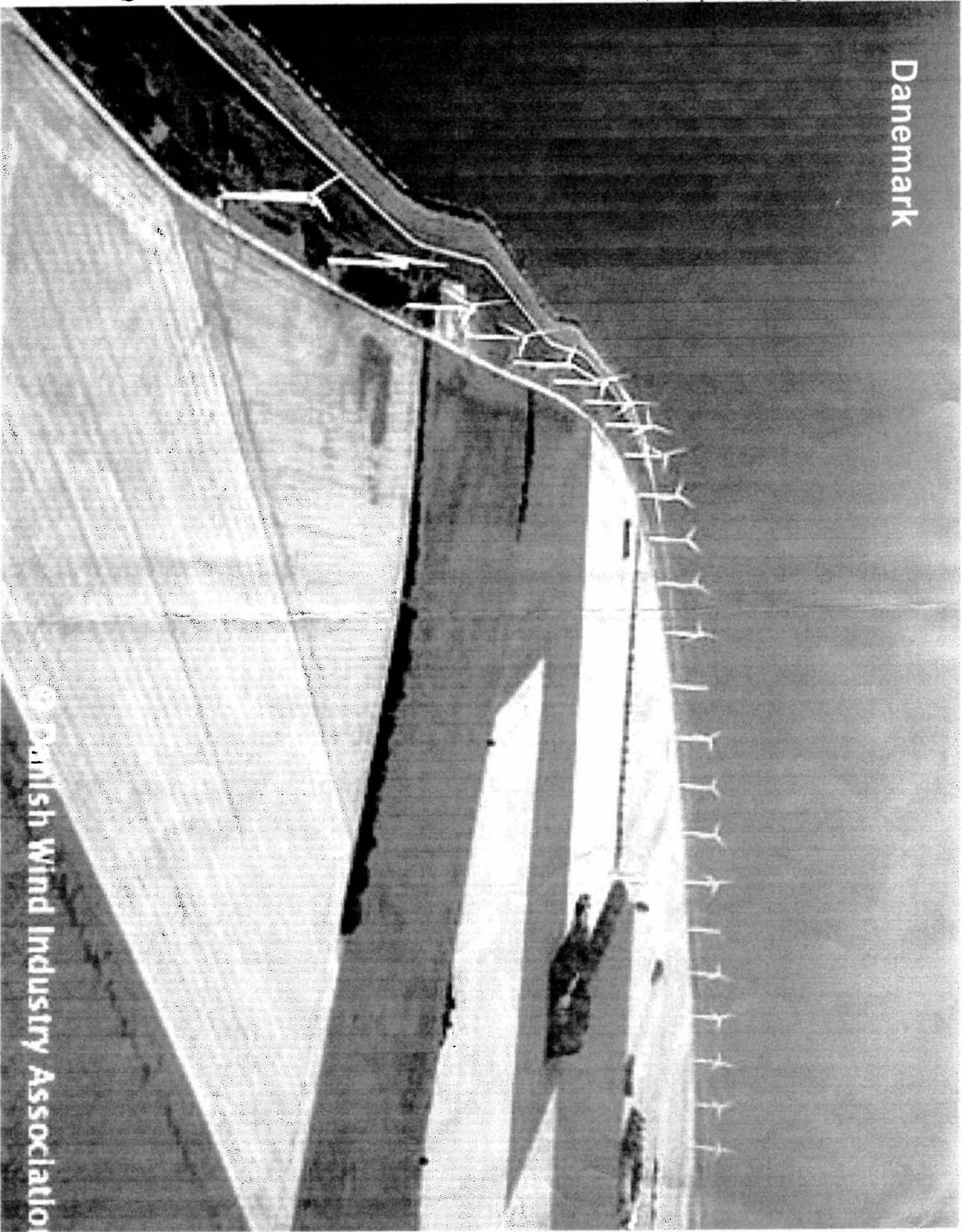
DONC CE N'EST PAS LE DÉBOISEMENT POUR LES ÉOLIENNES PAR ~~LE~~ le PROJET EOLIEN = 75 ha qui VA DÉTRUIRE cette ESPÈCE

^{sur}
C'ÉTAIT PETITE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.
AU MÉMOIRE



L'ÉNERGIE ÉOLIEU NE FAIT PAS PLEIN AILLEURS

Danemark



© Danish Wind Industry Association